

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN LIBRARY

DEC 3 - 1979

UN/EA COLLECTION



Distr.
GENERALE

S/13668
30 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 NOVEMBRE 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRLANDE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration faite par les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des neuf Etats membres de la Communauté européenne, réunis en Conseil européen, à Dublin le 30 novembre 1979.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Irlande,
au nom des neuf Etats membres de
la Communauté européenne,

(Signé) Paul J. G. KEATING

Annexe

Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement et des ministres des affaires étrangères des neuf Etats membres de la Communauté européenne réunis en Conseil européen

Dublin, le 30 novembre 1979

1. Les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des Neuf réunis en Conseil européen, ont examiné la grave situation créée par l'occupation de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran et par la détention en otages de membres de son personnel, en violation flagrante du droit international.
2. Le Conseil européen réaffirme énergiquement la déclaration qui a été faite par les ministres des affaires étrangères des Neuf à leur réunion du 20 novembre à Bruxelles. Il est essentiel que les missions diplomatiques soient protégées. Le non-respect de ce principe et la prise d'otages afin d'exercer des pressions sur des gouvernements sont totalement inacceptables. Tous les gouvernements ont le devoir de s'opposer énergiquement à une telle violation du droit international.
3. Les neuf Etats membres de la Communauté européenne respectent entièrement l'indépendance de l'Iran et le droit du peuple iranien de déterminer son propre avenir. Ils ont conscience de l'importance que le peuple iranien attache aux changements survenus dans son pays. Mais de même qu'ils respectent les droits de l'Iran, ils demandent à celui-ci de respecter strictement les droits des autres et d'observer les principes établis qui régissent les relations entre Etats. Le respect de ces principes est essentiel pour assurer l'ordre et la justice dans les relations internationales, ce qui est dans l'intérêt de tous les Etats, y compris de l'Iran.
4. Les gouvernements des Neuf, appuyés par l'opinion publique de leurs pays exprimée en particulier par le Parlement européen, font solennellement appel à l'Iran pour qu'il respecte ces droits et devoirs fondamentaux établis depuis si longtemps en droit international. Ils adressent la demande la plus instante aux autorités iraniennes afin qu'elles prennent immédiatement des mesures pour libérer les otages en toute sécurité et leur permettent de retourner dans leur pays.
